

REPUBLIC FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DÉLIBÉRATION N° 2025-33(GFCP)

Date de convocation	1 ^{er} décembre 2025
Nombre d'élus en exercice	22
Présents	13
Absents	9
Votants	13
Réception en Préfecture le	
Délibération certifiée exécutoire le	

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-cinq et le 16 décembre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL

Étaient présents Claude BONDIL, Stéphanie COLOMERO, Pierre POURCIN (suppléant de madame COTTRET), Benoît GAUVAN, René VILLARD (suppléant de monsieur GAY), Marcel GOSSA, Patrick VIVOS (suppléant de madame GRANET-BRUNELLO), Maurice JAYET, Marion MAGNAN, Michèle MOUTTE, Jean-Yves ROUX, Bernard CODOUL (suppléant de monsieur SPAGNOU)

Objet : Rapport sur le développement durable

Le président expose :

L'article L33II-2 du CGCT prévoit la production d'un rapport sur le développement durable préalable au débat d'orientations budgétaires. L'article L3241-1 du même code le rend applicable aux SDIS alors qu'il concerne initialement le Département

A ce jour, le SDIS 04 poursuit un certain nombre d'actions en faveur du développement durable, de la protection de l'environnement ainsi que du capital santé et de la qualité de vie des différents personnels.

Le projet d'établissement en cours d'élaboration pour les années 2027/2030 intégrera cette démarche volontariste dans ses priorités d'action et leviers d'adaptation et de changement.

Au titre de l'année 2025, les actions suivantes ont été poursuivies ou initiées, à savoir :

Afin de préserver de manière générale l'environnement, notamment en matière d'émission de gaz à effet de serre (GES)

- Acquisition de matériels roulants aux normes environnementales en vigueur (actuellement Euro 6 pour les véhicules d'intervention) ;
- Prise en compte des préoccupations environnementales à l'occasion des travaux immobiliers (éclairages basse consommation lors des nouvelles constructions, isolation renforcée des portails, adaptation de modes de chauffage à l'utilisation des locaux.),
- Généralisation de l'incitation, du suivi et du contrôle de la mise en œuvre de mesures de covoiturage ,
- Mise en œuvre de la visioconférence afin de limiter certains déplacements

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20251216-2025-33-GFCP-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Afin de préserver et de protéger les ressources en eau potable :

- Mise en œuvre depuis 2024, d'une doctrine opérationnelle visant à l'utilisation plus systématique de la ressource en eau brute (non potable) sur les opérations de secours ;
- Aménagements de véhicules légers « dévidoirs » afin de permettre la mise en œuvre effective de cette doctrine opérationnelle ;
- Poursuite du plan d'acquisition de matériel haute-pression (CCFM HP) visant à préserver la ressource en eau potable (2 CCFM livrés en 2025) ;
- Déploiement d'un plan départemental de mise en œuvre de citernes de récupérations des eaux de pluie dans les centres d'incendie et de secours (Valensole, Banon et CDSO effectués, Gréoux, état-major, Manoque et Forcalquier en cours) ;

Afin de préserver le capital Santé des personnels du SDIS :

- Redéfinition du périmètre des missions dites « hygiène et sécurité » pour un accompagnement renforcé de la sous-direction Santé ;
- Renforcement du protocole de prévention du risque d'exposition aux particules et fumées d'incendie, y compris des feux d'espaces naturels ;
- Renforcement des mesures de protection individuelle et collective ;
- Généralisation des matériels d'intervention (feux de forêt notamment) aux normes de protection et de sécurité pour les personnels ;
- Tri et récupération effective des déchets par des entreprises spécialisées notamment pour nos D.A.S.R.I. qui représentent environ 85% de nos interventions ;

Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration de prendre acte de la présentation du rapport sur le développement durable.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL